

Côte d'Azur



Nice : menacé parce que « mauvais musulman »

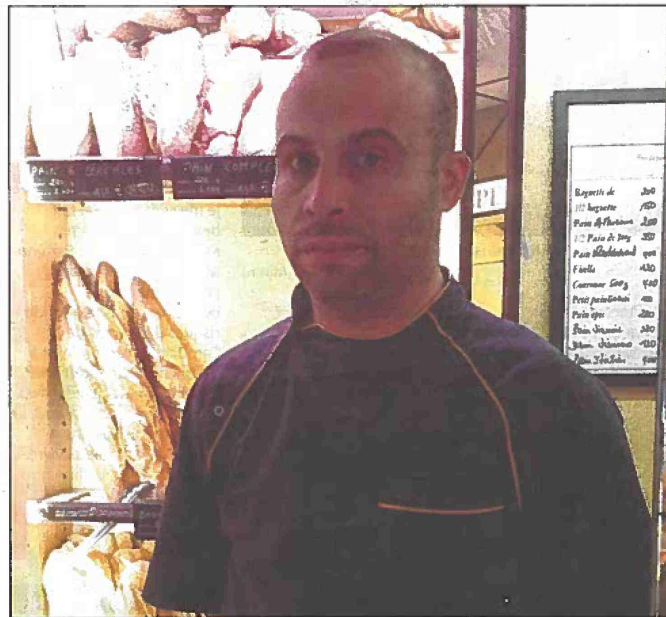
Un boulanger d'origine tunisienne se dit victime d'une opération d'intimidation menée par trois musulmans qui l'accusent de vendre du porc et de l'alcool dans son commerce

Menaces, intimidations, fouilles de ses locaux... un boulanger d'origine tunisienne de la rue de Léopante à Nice, accusé d'être un « mauvais musulman », a subi, il y a un mois, une expédition punitive menée par trois individus. Hilmi, Mohamed et Issam ont pénétré dans son commerce l'accusant de vendre des pâtisseries avec de l'alcool et des sandwiches au jambon. Ils ont ensuite cherché à savoir s'il détenait de l'alcool, du porc et vérifié si sa viande de poulet était halal.

Ces membres autoproclamés d'une police religieuse digne de l'Iran ou de l'Arabie saoudite ont été interpellés par la police jeudi et placés en garde à vue au commissariat Foch.

Le parquet souhaitait qu'ils soient jugés en comparution immédiate dès vendredi pour répondre de « menaces de mort » mais les trois prévenus ont sollicité un délai pour préparer leur défense.

Le procès a été fixé au 21 janvier. Le tribunal les a remis en liberté sous contrôle judiciaire avec l'interdiction formelle de cir-



Loïc, boulanger dans la rue de Léopante à Nice, subit les pressions du gérant d'un snack voisin qui lui reproche de vendre de l'alcool et du jambon. (Photo CP)

culer dans les parages de la boulangerie sous peine d'être immédiatement incarcérés. Les magistrats leur ont également interdit de quitter le territoire

et ont confisqué leur carte d'identité.

« Délit de faciès »

Le procureur Corinne Savonne avait requis le pla-

cement en détention provisoire des trois prévenus, « pour éviter les pressions et la répétition des faits ». Loïc, le boulanger, nous confie qu'il a peur des re-

présailles. C'est pourquoi il n'a pas osé assister à l'audience de comparution immédiate où étaient déferés ses agresseurs.

« Je me suis installé ici rue de Léopante il y a un an, explique ce père de quatre enfants. J'arrive de Paris. Et ma femme me pousse déjà à vendre. J'ai tout mis dans cette boulangerie. J'ai pris un prénom français pour faciliter mon intégration. Je suis ami avec tout le monde dans ce quartier où il y a toutes les religions. Mon boucher est juif, on s'apprécie beaucoup. Si j'ai envie de boire une bière de temps en temps, je le fais. Mais ça ne plaît pas à ces messieurs qui font courir des bruits sur moi et me font perdre de la clientèle. »

Issam, 29 ans, qui a monté un snack dans le quartier il y a un an, se fournissait en pain et en pâtisseries chez Loïc. Des tensions sont nées entre les commerçants après un différend au sujet d'une serveuse que le restaurateur avait recommandé et que Loïc n'a pas gardée.

Hilmi, le plus jeune des prévenus qui porte une longue barbe, fait l'objet d'une fiche de la Direction

générale de la sécurité intérieure. « Cette fiche n'a aucune signification, ne repose sur rien de concret », intervient son avocat, M^e Adrien Verrier.

L'avocat de la défense s'étonne d'un placement en garde à vue « un mois après les faits ». « S'ils avaient été placés en détention provisoire, c'était la fin de leur snack. Nous demanderons que l'enregistrement vidéo de la boulangerie soit visionné. Nous ferons citer à la barre la serveuse. »

Y a-t-il des indices graves, concrets ou est-ce un délit de faciès ? Je pense qu'on s'est dévoyé dans ce dossier. Le parquet s'est laissé influencer par le contexte et la psychose actuels. Mes clients étaient les candidats idéaux, non pas au djihad, mais au contrôle judiciaire.

Une lecture de l'affaire que ne partagent pas ni le parquet ni Loïc, le boulanger, de plus en plus inquiet. La nuit de samedi à dimanche, des autocollants ont été placardés sur sa vitrine pour, une fois de plus, le discréditer.

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr